

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 68 (1929)

**Heft:** 37

**Rubrik:** Lo vîlhio dèvesâ

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



## TITA PLIEMÄIE

O dere que lo monsu dâo Tsatî n'amâve pas lè bête, cein sarai onna dzanlye. Ein avâi prâo matâire per tsi li : dou tsin, dautrâi tsat, sein comptâ dâi z'ozî dein lâo dzeba et on perroquiet — on papaguié quemet on desâi lè z'autro iâdzo — que l'étai gouvèrnâ pè la cousena. Avoué la serveintâ, cein fasâi on pucheint tsedau, quemet vo vâide.

Clli papaguié, quemet ti lè papaguié, l'étai redzipek qu'on diâblio. Faut vo dere que lo monsu dâo Tsatî, que l'étai on farceu dâo tonnerro, lâi appregnâi à dere dè clliâo z'affére rein que po fere eindéva la serveinta, la grôcha Peretta. Lâi avâi mimameint apprâ à dere dinse :

— Pernetta l'a robâ dâo sucro !

Et ti lè coup que l'eintrâve dein lo pâilo po apportâ lo dînâ ài maître, manquâve pas ; lo perroquiet passâve la tita pè lo fiertsau de la dzeba et desâi :

— Pernetta l'a robâ dâo sucro !

Lè maître risant mâ cein mourgâve la serveintâ, po cein que pouâve pas comprendre quemet ellî sacré papaguié pouâve dinse la décelâ. Serpeint ! avoué !

La Pernetta l'arâi bin voliu sè reveindzâ de ellî sacré papaguié, mâ quemet !

Cein l'è tot parâi arrêvâ. Sé pas, quinta maldi l'a zu clli l'ozî (lo violonâre que m'a contâ stasse n'a pas su mè lo dere), mâ tote lè plionne de la tita lâi ant dêpelhî iena aprî l'autra. Lâi santi tsesâite et l'a zu la tita asse dêplliemâie qu'onna seilla à campouâta.

L'è la Pernetta que l'a pu rire et ti lè coup que l'étai soletta ào pâilo avoué lo perroquiet, lo mourgâve assebin et lâi desâi :

— L'è bin ton dam se t'a la tita plliemâie ! Minna-mor ! t'a trâo dêvezâ !

Lo papaguié desâi rein. Grattâve on bocon sa tita dêpelhia, elliousâi on get quemet se l'avâi vergogne et sè laissâve dere :

— L'è bin ton dam se t'a la tita plliemâie ! Minna-mor ! t'a trâo dêvezâ !

L'a oïa dâi iâdzo sta dépêche, allâ pî ! Tant que lo poûro perroquiet âobllâve sa vilhie ran-guine de « Pernetta l'a robâ dâo sucro ! » On arâi djurâ que l'étai vegnâi mouet.

Mouet ! On bî diablio, allâ pî !

Onna demeindze, vaïtcé lo monsu dâo Tsatî que l'avâi dâo mondo à dîna. Onna dozanna que l'étai aprî lo dînâ, sè sant met à annessâ lo perroquiet. Olli que fasâi lo mè, l'étai on avocat de pè Lozena que l'avâi assebin la tita asse plliemâie qu'on tyu de mermita.

— Jaco ! Jaco ! desâi clli l'avocat. Dis-no vâi oukie !

Lo papaguié teind la tita einan, âovre lo bet, et fâ dinse à l'avocat :

— L'è bin ton dam se t'a la tita plliemâie ! Minna-mor ! t'a trâo dêvezâ !

Marc à Louis.

## UN PRÉFET MODERN-STYLED

**S**i j'indiquais ici le nom de la jolie cité lémanique d'aimable importance qui eut l'honneur d'abriter ce fonctionnaire cantonal, ceux qui le connurent n'auraient peine à retrouver son nom et ce serait, alors, une indiscretion déplorable. Non pas que ce préfet ait à se reprocher autre que des peccadilles et des attitudes, mais on n'aime point trop à se remémorer les jours de gloire officielle lorsque les hasards de la vie et le jeu inéluctable des circonstances vous ont rejeté dans la foule. Aujourd'hui, M. le préfet n'est plus.

De carrure quasi-athlétique, la moustache opulente, le regard assuré, M. le préfet, bedonnant, souriant, important était, il y a quarante ans, une silhouette politique attrayante. Il avait la poignée de main cordiale et le salut familier sans être vulgaire. D'ailleurs, il savait, à merveille, varier ses gestes de courtoisie selon l'importance sociale des gens qu'il en horfrait et le « bonjour mon cher » — tout rond, tout jovial, tout à la bonne franquette — dont il accueillait certains de ses administrés de valeur, ne pouvait être comparé au « bonjour, mon ami » dont il gratifiait ses protégés.

Élégant, on le voyait, en été, vêtu de clair, fleur à la boutonnière, traverser la ville en se dandinant un peu, et on se demandait : « Est-il fier d'être bel homme ou d'être préfet ? » Sans doute, un peu les deux. L'hiver, emmitouflé dans ses fourrures, la fierté préfectorale prenait sans doute le dessus et, le froid excusant la brièveté des formules, M. le préfet se permettait des petits saluts de la main, un peu protecteur. Quelque chose comme le bonjour d'un bailli de LL. EE.

En revanche avec les dames, M. le préfet n'abrégeait point les galanteries. Conquérant et victorieux, il multipliait à loisir les aventures cupidesques et le bruit courait même qu'il montrait dans le petit jeu du mouchoir un éclectisme parfois d'un goût très discutable. Les bonnes langues s'en gaussaient et Figaro, le barbier de la ville l'en blâmait tout bas, trouvant dommage qu'un si bel homme, et si distingué, et si comme il faut, se commit avec certaines espèces. Mais j'ai tout lieu de croire que ce jugement était dicté par une basse et vile jalouse.

M. le préfet aimait les bons morceaux et les petits gueuletons discrets. Entouré d'une cour fidèle et point ennuieuse, il en discutait les détails et en fixait le menu. C'était en général au « Restaurant du Belvédère », que se parfaisaient ces jolis festins, spécialement soignés par le maître-coq. M. le préfet avait pour ce restaurant une préférence de bon aloi. Il y rencontra, d'ailleurs, de grosses nuques citadiennes, des nuques de son parti, des nuques intrigantes et débrouillardes et ces messieurs y procédaient, entre la poire et le fromage aux nominations officielles ou, plutôt, à la confection des candidatures que de pareilles puissances savaient, sans peine, imposer aux autorités compétentes. Ça ne manquait pas de caractère et ces élections anticipées, qu'arrosoient au préalable quelques flacons de Dzaley ou d'Yvorne avaient une apparence démocratique et bon enfant voilant la dictature du groupe.

M. le préfet aimait le champagne. Son esto-

mac, un peu fatigué, réclamait, semble-t-il, des excitants. Mais il n'était pas homme à boire seul et il prenait plaisir à faire partager ses goûts. L'après-midi, au Belvédère, les cafés joués à la manille ou au yass, le petit verre dégusté, arrivaient le Mauler ou le Bouvier, voire quelque marque française. Cependant, comme M. le préfet ne voulait, en aucune façon éblouir par son faste le vulgum pecus et provoquer peut-être des tentations dangereuses, les bouteilles encapuchonnées ne figuraient point sur la table. A l'office, on les vidait dans d'honnêtes litres et sur la table de ces messieurs, les coupes élégantes étaient remplacées par les verres à bon vieux. Ainsi, M. le préfet sauvalait les apparences et ne suscitait aucune pensée amère dans l'âme naïve de ses administrés.

M. le préfet était, je le constate, un fonctionnaire émérite ; son secrétaire aussi. Et ce fut dans la carrière du premier un acte d'intelligence indéniable que d'avoir su, à l'instar du roi Louis quatorzième, s'entourer de collaborateurs habiles et dévoués qui contribuèrent au rayonnement de sa gloire. On peut dire que les pensées de M. le préfet étaient, à l'avance, devinées par M. le secrétaire, tant et si bien que le maître n'avait aucune appréhension à s'en remettre pour l'expédition des choses courantes à ce serviteur modèle. La menue besogne de la préfecture n'aurait su, d'ailleurs, intéresser un homme politique et le temps employé par lui à ce travail insipide eut été perdu pour la postérité. M. le préfet se réservait donc. Il assistait aux grands banquets des fêtes de son district. Il y prononçait des discours ministres, échos des paroles gouvernementales. Mais ces discours n'avaient rien d'agressif et M. le préfet n'oubliait pas la nécessité de quelques paroles courtoises à l'adresse de ses adversaires. Il lisait régulièrement la *Revue* ; il lisait aussi la *Gazette* et aussi la *Tribune*.

Cet éclectisme apparent n'était-il pas le signe d'un esprit très moderne et d'une connaissance approfondie de l'âme humaine. Ainsi M. le préfet, libre-penseur avéré, procédait avec une maestria et une éloquence admirables à l'installation des nouveaux pasteurs. Il revêtait la « veste à pans » — selon son mot spirituel et coutumier — et, dans ce costume des plus officiels, il savait trouver, en l'honneur du corps pastoral et pour le bonheur de l'Eglise nationale des paroles vibrantes dont se délectaient les auditeurs. Le syndic de X... ayant assisté à une telle cérémonie s'écria : « Té bournai pî por on gallâ, devese assebin qué noutro menistre, mâ n'è pas tant mômi ! »

M. le préfet était homme d'affaires et savait merveilleusement concilier les devoirs de sa charge avec ses devoirs de commerçant. Chaque jour, il visitait ses caves et donnait le coup d'œil du maître à l'expédition des commandes. M. le préfet vendait du vin et la clientèle était, naturellement nombreuse. Les uns achetaient par camaraderie politique, les autres par snobisme — le vin préfectoral ne saurait être une « goutte ordinaire » — ceux-ci par crainte de déplaire à une autorité toute puissante, ceux-là dans l'espoir d'obtenir quelque faveur enviée... Bref, toutes les psychologies se manifestaient dans la clientèle de M. le préfet et il ne laissait pas d'en jouer finement, avec un doigté délicat et expert,